

# Bulletin d'information de l'AVDT

Numéro 1

novembre 2001

*Sommaire :*

- **Situation de la CCT de l'AVDT**
- **Nouveau président de l'AVDT**
- **Nouveau secrétaire général de l'AVDT**
- **Cours d'introduction organisé par l'AVDT**
- **Mais qu'est devenu l'apprentissage pour nos patrons ?**



## Unia renonce à dénoncer la CCT qui la lie avec L'AVDT

Lors d'une séance informelle entre notre secrétaire général, M. Masserey et Mme Rosende du syndicat UNIA, cette dernière nous a informés qu'UNIA renonçait à dénoncer la CCT qui nous lie.

En effet, le dernier délai pour dénoncer la convention collective était fixé au 31 août 2001 (valable pour 4 ans). N'ayant aucune nouvelle d'UNIA, nous avons pris une fois de plus l'initiative de nouer le contact avec nos partenaires.

Lors de cette même séance, Mme Rosende a remis les revendications syndicales en relation avec la dernière proposition patronale. Si certaines de leurs demandes sont acceptables, d'autres sont tout à fait utopiques. Par exemple, un 13ème salaire obligatoire pour tous. Il est utile de rappeler que l'année passée les patrons, de manière unilatérale, avaient décidé de garantir un salaire minimum brut de Fr. 3'000.-.

Afin de préparer d'éventuelles nouvelles

négociations, l'ensemble des membres de l'AVDT ont reçu ce printemps un questionnaire. Nous avons malheureusement constaté que notre convention collective n'a pas passionné les foules, dès lors que nous avons reçu 25 réponses sur 79 questionnaires envoyés !!! Pour la suite, il est prévu une nouvelle rencontre informelle avec les responsables d'UNIA avant de s'engager dans les négociations à proprement parler. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés par le biais de notre nouveau bulletin d'information.

## M. Patrick Chevalley, nouveau président de l'AVDT

Lors de la dernière assemblée générale de l'AVDT, M. Hess, président de notre corporation durant plus de 5 ans, a décidé de tirer sa révérence. Nous tenons encore une fois à le remercier chaleureusement pour son engagement dans la défense

des intérêts de notre profession. En l'état, M. Patrick Chevalley a été élu à l'unanimité à la présidence par l'assemblée générale. M. Chevalley est membre de notre association depuis plus de trois ans. Il a racheté en 1998 l'entreprise lausannoise

Klopfer qui est spécialisée dans l'habillement professionnel. Il est âgé de 41 ans et vit à Attalens. Nous lui souhaitons la bienvenue et le remercions d'ores et déjà pour son engagement au sein de notre association.

# Christian Masserey, nouveau secrétaire général de l'AVDT

M. Masserey est entré en fonction le 6 août dernier au Centre Patronal à Paudex. Il succède ainsi à M. Alain Chapuis qui a décidé en début d'année de réorienter sa carrière professionnelle. Nous le remercions pour sa précieuse collaboration et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

M. Masserey a commencé sa carrière professionnelle dans un bureau d'ingénieur civil pour ensuite

se diriger dans le conseil en personnel. Il a travaillé ces trois dernières années à l'ORP de l'Ouest lausannois où il était responsable du département juridique et interface.

En outre, il vient de terminer un brevet fédéral de spécialiste en gestion de personnel.

Notre nouveau secrétaire s'engage depuis de nombreuses années dans la défense des intérêts

économiques et politiques des entreprises de notre canton. C'est pourquoi, nous pouvons compter sur son engagement sans condition.



## Cours d'introduction des apprentis vendeurs

*Nos apprentis ne doivent pas être « rentables », ils sont les ambassadeurs de nos professions*

Depuis déjà de nombreuses années, les cours d'introduction des apprentis vendeurs sont organisés par l'AVDT. D'une part pour le canton de Vaud mais aussi pour d'autres cantons, Genève par exemple.

Le site de Crêt-Bérard a été choisi non seulement pour la qualité de son service mais aussi pour permettre un meilleur contrôle des apprentis. Loin de tout, les apprentis se retrouvent dans un cadre chaleureux en pleine nature.

Il nous semble utile de rappeler que ces cours d'introduction sont obligatoires et que seules les entreprises au bénéfice d'une autorisation délivrée par la formation professionnelle peuvent déroger à cette obligation.

Malheureusement, pour convoquer les apprentis à ces cours nous devons attendre sur les listes fournies par les écoles professionnelles qui arrivent dans des délais inadmissibles et souvent les listes ne sont pas à jour. Raisons pour lesquelles nous avons été contraints d'organiser ces

cours avec les moyens du bord. Mais, bonne nouvelle, cette situation sera rétablie dès l'année prochaine. En effet, après discussion avec le Service de la formation professionnelle, nous avons pu obtenir que les listes des apprentis inscrits nous soient transmises directement par leurs soins et d'autre part nous reporterons les cours d'introduction d'environ 2 semaines afin que des listes définitives puissent nous parvenir avant le début des cours.

## Mais qu'est devenu l'apprentissage pour nos patrons

Est-il si loin le temps où former un apprenti était une fierté pour le maître d'apprentissage ?

Combien de fois entendons-nous : « Je vais arrêter de former des apprentis cela me cause trop de soucis ». Permettez-moi de poser la question différemment. Depuis

quand les apprentis doivent-ils être engagés sur des critères de rentabilité, est-ce vraiment là leur fonction ? Est-il utile de rappeler que nos apprentis sont le gage de la perpétuation de notre profession, ils sont nos ambassadeurs à l'extérieur de notre corporation. Montrez l'intérêt que vous leur portez

et croyez moi, ils vous le rendront. Les temps ont changé, la société a changé, cela n'est pas une raison pour baisser les bras et abandonner nos jeunes !!! Il est vrai que vous avez la responsabilité de votre relève, mais ne le vivez pas comme une tare mais comme un honneur !!!